République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Conseil municipal du 07 mars 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Conseillers en exercice : 29 **Présents :** 24 **Votants :** 27

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini *(est sorti et n'a pas pris part au vote de la délibération n°2024-018)* - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima *(est sortie et n'a pas pris part au vote de la délibération n°2024-018)* - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier *(est sortie et n'a pas pris part au vote de la délibération n°2024-018)* - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Amélie Viallet

Absents : Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 1er mars 2024 **Date de publication :** 15 mars 2024

Délibération n°2024-013 – Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

I. Finances

Délibération n°2024-014 – Débat d'orientation budgétaire 2024

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité des membres présents, du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Délibération n°2024-015 – Approbation d'un règlement budgétaire et financier

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le règlement budgétaire et financier proposé.

Délibération n°2024-016 – Subvention exceptionnelle à l'association *Equipiers 92*

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 171 € à l'association *Equipiers 92*.

Délibération n°2024-017 – Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les librairies indépendantes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présentes, décide :

- D'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence » ;
- D'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires au cours de la période de référence mentionnée à l'article 1467 A et qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence mentionné à l'article 1464 I.

II. Administration générale

Délibération n°2024-018 – Avenant à la convention de Délégation de Service Public – salle de spectacle d'Aime

Laurent Desbrini, Isabelle Gostoli De Lima et Corine Maironi-Gonthier, intéressés par l'objet de la délibération, sont sortis et n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 à la convention.

Délibération n°2024-019 – Renouvellement de la convention avec la Plagne Tarentaise pour le financement du circuit de transport interurbain des Charmettes / Plagne Aime 2000

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le renouvellement de la convention conclue avec la commune de La Plagne Tarentaise pour le financement de la navette les Charmettes/Plagne Aime 2000.

Délibération n°2024-020 – Vœu à l'attention de la SNCF

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le vœu présenté qui sera transmis au Conseil Départemental afin qu'il associe la commune d'Aime-la-Plagne au vœu qui sera rendu public et transmis au Président-Directeur Général de la SNCF, M. Farandou, ainsi qu'à l'ensemble des autorités compétentes.

III. Travaux - forêts

Délibération n°2024-021 – Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication - secteur Villaroland – tranche 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;
- Accepte de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.

Délibération n°2024-022 – Enfouissement des équipements de communications électroniques - Granier

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention présentée.

Délibération n°2024-023 – Approbation de la mise en œuvre d'un projet « label bas carbone » à Aime 2000

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Valider le projet de plantation décrit et l'usage de la méthode label bas carbone « boisement » ;
- Autoriser le maire ou l'adjoint délégué à donner mandat à la CDA pour réaliser les démarches de labellisation du projet dans le cadre du label bas carbone par le biais de son opérateur l'ONF ;
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un contrat de mise à disposition des terrains à titre gratuit entre la commune et la CDA pour l'exécution du projet une fois celui-ci labélisé.

Délibération n°2024-024 – Demande d'autorisation de défrichement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le projet de défrichement présenté ;
- D'autoriser la société TOTEM France à déposer une demande d'autorisation de défrichement pour l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle W 11 appartenant à la commune ;
- De faire procéder, aux frais de la Commune, à tous travaux nécessaires au rétablissement de la vocation forestière du terrain objet de la présente demande de défrichement au terme de l'exploitation de l'équipement qui la justifie.